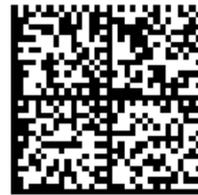




Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

(chiffres INSEE)

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

2019 : + 1,5%

2020 : + 0,6%

Janvier 2021: +0,2%

Février 2021: +0%

Mars 2021 : +0,6%

Evolution des pensions :

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1er octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut

0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut

0,4% au 1er janvier 2021

Edito : il est urgent d'en sortir !

Le gouvernement devrait présenter incessamment sous peu un projet de loi pour sortir de l'état d'urgence... d'ici le 31 octobre !

Et selon France Inter (20 avril), la seule différence avec la loi d'aujourd'hui serait qu'il ne serait plus possible de décider un confinement généralisé (alors que Macron a déjà annoncé qu'il y renonçait) !

Interdictions des rassemblements, des déplacements, fermetures des commerces, des restaurants, des théâtres, des lieux de réunion, rien de nouveau ! Avec en plus, la possibilité du pass sanitaire, et la quarantaine dans un lieu imposé par le préfet ! Mais le pouvoir tient à prouver que l'on est toujours en démocratie : les élections régionales et départementales auront lieu et l'on pourra voter en extérieur...

Loin de nous d'adhérer aux thèses complotistes en suggérant que la crise sanitaire et tout ce qui l'accompagne étaient prévues et voulues par le pouvoir et le patronat. Une réflexion à peine approfondie met à jour une évidence : « l'effet d'aubaine » est d'actualité pour le monde d'après (et dès aujourd'hui) : casse des acquis sociaux, du droit du travail protégeant les salariés, accélération du tout numérique, valorisation des grands groupes au détriment de l'artisanat et du petit commerce, etc

Heureusement, pour les salariés de ce pays, les opportunités de montrer leur désaccord et leur colère ne manquent pas. A commencer par le 1er mai qui approche : traditionnellement, les travailleurs de tous les pays sont dans la rue et manifestent pour leurs revendications et pour leurs droits. Souvenons nous que dans beaucoup de pays, c'est sous les balles que les manifestations ont lieu. Alors pendant que l'on peut encore, nous n'avons pas le droit de gaspiller les occasions d'y participer. Les retraités étaient déjà dans la rue le 31 mars pour entre autres, l'augmentation des pensions. Ce n'était qu'un tour de chauffe !





Le 1^{er} mai : agissons !

Les retraités ensemble avec les actifs pour les droits sociaux et les libertés

Le 1^{er} mai 2021, journée internationale des travailleuses et travailleurs, va une nouvelle fois se dérouler dans un contexte de crise sanitaire.

Les retraités UCR-CGT, UCR-FO, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR et Ensemble & solidaires sont partie prenante de l'appel de leurs confédérations, fédérations et associations pour les droits sociaux et les libertés.

Ils font partie du monde du travail. Leur pension de retraite est un droit acquis par leur activité passée de salariés. A ce titre, ils se retrouvent totalement dans les revendications des 4 organisations appelantes. Ils soulignent particulièrement les points suivants :

Des moyens supplémentaires pour des services publics, plus nombreux, répondant aux besoins de tous passant par le maintien et l'augmentation des guichets et des accueils physiques dans les administrations. Des moyens supplémentaires pour notre service public de santé sont indispensables alors que la pandémie persiste depuis plus d'un an, que l'accès aux soins et à la vaccination est toujours très difficile, résultat de choix politiques visant à faire toujours plus d'économie sur l'hôpital et la santé.

Les pensions et les salaires doivent être augmentés immédiatement. L'évolution de la pauvreté chez les retraités, les jeunes, les salariés précarisés est insupportable face à la honteuse politique des gouvernements successifs qui gonfle sans limites les profits du patronat et des actionnaires. Nous exigeons l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et une véritable politique de l'emploi.

La Sécurité sociale fait la preuve de son efficacité : on imagine quelles seraient les conséquences de la pandémie sans son existence ! Il faut donner à la Sécurité sociale les moyens d'assurer pleinement ses missions, en augmentant ses recettes fondées sur les cotisations et renoncer à la réforme des retraites par points catastrophique pour actifs et retraités.

Il faut mettre fin à l'état d'urgence et aux restrictions des libertés collectives et individuelles.

Comme les actifs, les organisations de retraités sont solidaires des populations en lutte contre la répression, pour le respect des droits démocratiques et syndicaux.

Elles appellent donc les retraité-e-s à participer avec les actifs au 1^{er} mai pour en faire une grande journée de manifestations et de revendications.

« Ce sont les coqs debout qui gagnent les combats »(1)

Alors qu'une grave épidémie est en cours depuis plus d'un an et que le gouvernement impose un « état d'urgence » lui donnant tout pouvoir - c'est-à-dire une forme de dictature(2) - nous devons plus que jamais garder à l'esprit ce que nous sommes, en tant que salariés(3) syndiqués.

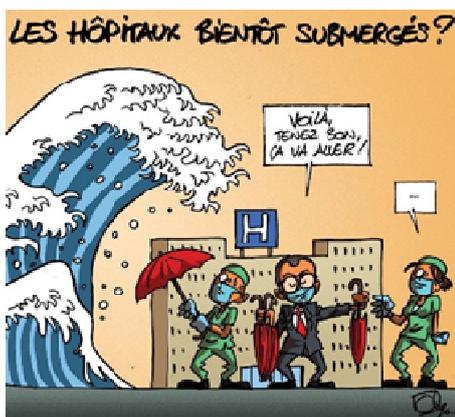
Car cette épidémie - qui est loin d'être la seule à laquelle les sociétés humaines ont dû faire face dans leur histoire, y compris contemporaine - n'efface pas d'un coup la réalité du fonctionnement actuel du « pouvoir » ... tout au contraire elle le rappelle brutalement.

Nous menons notre activité syndicale « conscients de la lutte à mener contre toutes les formes d'exploitation, privées ou d'État, pour la disparition du salariat et du patronat »(4) et comme « Le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État », nous sommes tout à fait légitimes à juger son action.

Non, la gestion gouvernementale de l'épidémie n'est pas « la seule possible »

Depuis de longs mois, les oukases(5) gouvernementaux périodiques - restrictions pour se déplacer, se réunir, étudier, commercer ... - évitent soigneusement de traiter la question principale : les moyens à attribuer d'urgence au système de santé publique (hôpitaux, EHPAD, personnels soignants, médecins généralistes, recherche médicale publique etc.)

Même la Cour des comptes (6) - organe de l'Etat - ne peut pas masquer les faits.



• Alors que « ... le nombre de lits par habitant disponible pour la réanimation de patients atteints de la covid 19 en France (20 pour 100.000) s'est révélé très significativement inférieur

à celui de l'Allemagne (33,9) », c'est bien la « déprogrammation générale d'interventions chirurgicales

(moins 50,3 % en avril, moins 35,3 % en mai etc ... sans qu'aucun rattrapage ne puisse être documenté) qui a permis de libérer du temps soignant vers des unités de réanimation

éphémères ». Le rapport ajoute : « l'impact à long terme en matière de santé publique des déprogrammations ... reste aujourd'hui inconnu et potentiellement considérable ».

- « Entre 2013 et 2019, le nombre de lits d'hospitalisation complète s'est réduit de 21 020 unités (moins 5,6 %) » ... « Pour la réanimation, la progression (des lits) de 0,17 % par an s'avère 10 fois plus faible que celle des effectifs des personnes âgées (+1,7 % par an) qui constituent pourtant près des 2/3 des malades hospitalisés dans ce secteur... »

1 Proverbe guadeloupéen

2 « Régime politique dans lequel une personne ou un groupe de personnes exercent tous les pouvoirs de façon absolue, sans qu'aucune loi ou institution ne le(s) limite(nt) Un régime autoritaire peut avoir des lois, des institutions, voire un parlement

avec des députés élus, mais pas librement et ne représentant donc pas des contre-pouvoirs ». (Dictionnaire : « Trésor de la langue française »)

3 « Sont considérés comme salariés, tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, quelle que soit la fonction qu'occupent ces salariés, ainsi que ceux qui ont cessé l'exercice de leur fonction ou de leur profession (chômeurs, préretraités, retraités). » (Article 1 des statuts de FO)

4 Extrait du préambule des statuts de FO.

5 Ordre impératif, décret autoritaire, à l'instar de ceux des tsars de Russie.

6 Rapport public 2021 : « Réanimation et soins critiques : un modèle à repenser après la crise » (sur le site ww.ccomptes.fr)

● « *Si l'anticipation d'une crise de cette nature était difficile, des choix structurels - et bien souvent implicites - faits dans le domaine des soins critiques au cours des dernières années ont empêché d'en atténuer les effets. Des évolutions ... s'imposent qu'il s'agisse de la planification de l'offre, des ressources humaines ou du financement affectés aux soins critiques* »



Malgré ces faits incontestables - reconnus du bout des lèvres et passés sous silence par les médias aux ordres - et qui, depuis des années, ont fait l'objets d'alarmes et de mobilisations des personnels hospitaliers, un récent tract (8 février 2021) du Syndicat national FO des médecins hospitaliers éclaire crûment la politique gouvernementale : (extraits)

**En pleine épidémie de Covid-19
Le ministre prétend donner aux médecins les moyens de soigner.
Dans les faits : il continue de détruire l'hôpital.**

Les besoins d'hospitalisation n'ont jamais été aussi importants. La crise sanitaire avait fait dire au président Macron et à ses ministres que l'on ne verrait plus de situations tragiques se reproduire. Le ministre Véran déclarait en mai 2020 vouloir sortir du dogme des fermetures. **Pourtant les fermetures continuent à marche forcée.**

- Avec les regroupements des hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay, ce sont plus de 600 lits qui devraient disparaître.
- La construction du nouvel hôpital Nord de Paris à Saint-Ouen, en remplacement de Bichat et Beaujon devrait se traduire par la suppression de 300 lits. Une lettre ouverte à Emmanuel MACRON, Olivier VERAN et Martin HIRSCH directeur de l'APHP des personnels de l'hôpital Beaujon avec leurs organisations syndicales FO, CGT ainsi que le Comité Inter Urgence demandant le maintien de l'hôpital a recueilli près de 1000 signatures dans la population.
- À l'hôpital gériatrique Émile-Roux de Limeil-Brévannes dans le Val-de-Marne, le projet de reconstruction de l'hôpital dans des bâtiments neufs entraînera la suppression de 150 lits de prise en charge de long séjour, sur 390 lits actuellement.
- À l'hôpital Albert Chenevier de Créteil, une unité de psychiatrie de 20 lits doit être définitivement fermée et transférée vers une clinique psychiatrique privée de Crosne, appartenant au groupe Orpea-Clinea.
- A Reims, le Comité Pour le Performance et la Modernisation (COPERMO) prévoit la suppression d'au moins 184 lits au CHU de Reims d'ici 2027.
- Au centre hospitalier psychiatrique du Rouvray, 80 fermetures de lit entaient annoncées, la mobilisation de 115 médecins et des personnels sur une lettre ouverte à l'ARS a fait reculer le projet mais aucun engagement écrit n'a été obtenu.
- Suppression de l'enseignement à l'hôpital pour les enfants hospitalisés à Paris Enfants Malades.
- 360 suppressions de lits programmés au CHU de Tours d'ici 2026.
- Depuis mars 2020, les possibilités d'hospitalisations en réanimation et soins critiques en Ile-de-France ont diminuées !

Pénurie assumée de médecins généralistes.

« *Le nombre de personnes vivant dans un territoire sous-doté en médecins généralistes est passé de 2,5 millions en 2015 à 3,8 millions en 2018* », en raison notamment de nombreux départs en retraite selon une étude de la Drees(7) . En cause : « *La diminution globale du nombre de médecins en activité sous l'effet de nombreux départs à la retraite, que les nouvelles installations ne compensent pas* », en raison « *de l'effet prolongé des numerus clausus (8)* » ayant limité le nombre de praticiens formés au cours des dernières décennies »

Nous n'oublions pas que c'est - encore et toujours - pour diminuer les dépenses de santé, qu'à partir de 1971 les gouvernements (de droite comme de gauche) ont ainsi décidé de diminuer le nombre de médecins !

(7)Site internet de « 20 mn » le 14 février 2021. DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

(8)« *La mise en place en 1972 du Numerus Clausus- (« nombre fermé » en latin) c'est-à-dire la fixation par arrêté ministériel du nombre d'étudiants pouvant être admis en deuxième année de médecine, d'odontologie, de pharmacie de kiné et saqs-femmes-(l'a été) sans réelle évaluation des besoins en santé a conduit à un effondrement du nombre de médecins formés* » (aveu figurant sur le site du ministère de solidarité et de la santé)

Si le numerus clausus a été officiellement supprimé en 2020, la pénurie se poursuit via les restrictions des ARS (Agences régionales de santé) : cette année à Brest 116 étudiants seront admis en 2^e année contre 150 l'an passé, idem à Grenoble avec 444 contre 468 l'an passé.

La Cour des comptes révèle de son côté que « la crise sanitaire n'a pas conduit les autorités à modifier sensiblement les effectifs » des postes en médecine intensive-réanimation (MIR) et en médecine anesthésistes-réanimateurs (MAR) lesquelles demeurent trop faibles (74 MAR seulement en 2020).

La recherche médicale publique française sinistrée.

Mr Bruno Canard, directeur de recherche au CNRS de l'université d'Aix-Marseille et spécialiste de virus émergents, résume ainsi la situation : « Depuis une dizaine d'années, la chimie médicinale, la biochimie, et la biologie structurale - les trois disciplines au cœur de la conception des médicaments - ont été sacrifiées pour des raisons essentiellement budgétaires »

Le même explique « Chaque fois qu'un nouveau variant apparaît, ce sont les résultats acquis avec un microscope haute résolution qui permettent d'interpréter sa trajectoire » ... problème, si l'Allemagne en possède 30, la France n'en a que 3 ... « En Allemagne il faut 6 mois entre la demande d'un tel cryo-microscope par les chercheurs et sa réception, en France c'est 6 ans »(9) !

Mais tout va bien pour les multinationales pharmaceutiques.

Le groupe Pfizer a annoncé pour son seul vaccin, un bénéfice avant impôt en 2021 d'environ 3,4 milliards €. Cet été son PDG Albert Bourla, jugeait que l'idée de ne pas faire de bénéfice était « fanatique » une note d'un analyste américain estimait la marge bénéficiaire de ce groupe entre 60 et 80 % ! (10)

« ... la fixation de son prix ne se fait pas en fonction du coût de recherche et développement du vaccin, mais en fonction de ce que les Etats sont prêts à payer. Quant à l'innovation, « les recherches sur l'ARN messager sont anciennes, ce ne sont pas les laboratoires privés qui l'ont développé, mais bien la recherche publique. Par ailleurs, ils sont assez peu coûteux à produire ... (Tout) **Cela entraîne un surprofit au détriment du bien commun qu'est la santé publique** »(11)

Et c'est la Sécurité Sociale qui règle la facture ... Et nous n'avons pas d'illusions, nos gouvernants tenteront bien de nous faire payer la note finale, d'une façon ou d'une autre.

Nous n'oublions rien.

Le 4 avril 2021, dans Ouest France - qu'il est difficile de suspecter d'agitation gauchiste -Mr Philippe Le Moine concluait son éditorial par : « Les colères nées avant la pandémie sur les ronds-points et ailleurs sont toujours tapies en embuscade. Elles se nourriront de l'addition salée que 2020 va laisser derrière elle ... Le pas lourd des fardeaux à porter pourraient bien résonner sur le pavé des luttes sociales »

Quoiqu'il advienne, les salariés auront besoin d'organisations syndicales en qui ils feront confiance. Notre tâche essentielle de syndicalistes est de conserver et d'accroître cette confiance.

Pour cela notre totale indépendance vis-à-vis de l'Etat, ses servants et leurs diktats est impérative, en vue de préparer avec crédibilité, la nécessaire mobilisation générale contre les atteintes à nos droits sociaux et démocratiques, décidées au nom de la crise sanitaire.

Nous n'oublions rien et nous sommes bien debout pour les combats en cours et à venir.

Gérard Le Mauff - Avril 2021

(9) Le Canard Enchaîné du 21 avril 2021.

(10) Infos du site 20 mn du 24 mars 2021

(11) Nathalie Coutinet, économiste de la santé et enseignant-chercheur à l'université Paris-13

Branche Autonomie de la Sécurité Sociale : qui financera ?

(Extrait de la circulaire confédérale du 2 avril 2021)

« La 5ème branche de la Sécurité Sociale, dite « Autonomie » a vu le jour avec la loi du 7 août 2020 mais ses contours, sa gouvernance et son financement restent flous.

La future loi « grand âge et autonomie », censée préciser le cadre général de cette 5ème branche, a été une nouvelle fois repoussée à une échéance indéterminée ce qui est regrettable compte tenu de l'urgence démographique.



« FO revendique de longue date la création d'un risque « dépendance » et reste favorable à un rattachement de la dépendance à la branche maladie, à l'instar de ce qui existe en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

« Lors du conseil extraordinaire de la CNSA (1) du 19 mars dernier, un avis a été adopté concernant les pistes de financement du soutien à l'autonomie à l'horizon 2030. Celui-ci préconise:

z

- Un bloc de « solidarité nationale » financé par une part de CSG affecté à l'autonomie « CSGA » (0,28 point), censé générer 5 milliards € à l'horizon 2030), **ainsi que par un alignement du taux de CSG des retraités (6,8 %) sur celui des actifs (8,3 %).**

- Pour supprimer le reste à charge des personnes en EHPAD, l'avis de la CNSA **propose l'instauration d'une « contribution individuelle pour la vie quotidienne en établissement »**. S'apparentant à un ticket modérateur, son montant « ne pourrait excéder une part modérée des revenus de la personne », sans plus de précision.

- Les « financements supplémentaires » assurés par les groupes paritaires et mutualistes

« Notre organisation n'est pas favorable à une hausse de la CSG qui viendrait pénaliser le pouvoir d'achat des ménages d'actifs et de retraités »

« Concernant les personnes en EHPAD, le sujet du reste à charge et plus exactement du « reste à vivre » demeure très préoccupant. La substitution d'un éventuel ticket modérateur interroge.

« D'une manière générale, faire reposer le financement de nombreuses actions sur les groupes paritaires et mutualistes, comme le préconise l'avis de la CNSA, **pourrait orienter à la hausse les cotisations de complémentaire santé pour les assurés, ce qui viendrait peser sur le pouvoir d'achat des ménages.**

« FO est favorable à une cotisation spécifique pour financer des dépenses liées à la perte d'autonomie. Opposée au transfert de la dette sociale à la CADES décidée par le législateur au printemps dernier, notre organisation estime que cette dernière aurait pu constituer une ressource pour financer la 5ème branche »

(1) Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, dans laquelle siège FO.

**« Honoraires de dispensation » des pharmaciens :
un jackpot sur le dos de la Sécu ?**

Rappel : les pharmaciens - sous réserve de vendre plus de génériques - ont négocié avec le gouvernement des *honoraires de dispensation* qui, selon eux, correspondent à l'analyse de l'ordonnance, aux préparations éventuelles préalables à la délivrance et aux conseils délivrés aux patients.

Le pharmacien perçoit ainsi de l'assurance maladie (70 %) et des mutuelles (30%) (1) **depuis le 1er Janvier 2020** :

Par boîte délivrée : **1,02 €**. Une nouvelle taxe dite *Honoraire de dispensation de conditionnement trimestriel* vient d'être mise en place à **2,76€**.

Par ordonnance classique : **0,51 €**

Par ordonnance « complexe » - comprenant au moins 5 médicaments ou spécialités pharmaceutiques : **0,31€**

La tarification des ordonnances dites complexes à 0,51€ a généré en 2019 pour les pharmaciens un « trop-perçu » évalué à 148 millions € par. La Cnam a décidé de ramener le montant des honoraires de dispensation pour les ordonnances « complexes » à 0,31 € au 1er janvier 2020.

- Par ordonnance pour des enfants jusqu'à 3 ans et des personnes de plus de 70 ans les frais passent de 0,51€ à **1,58€ (augmentation de 209% !)**



- Par ordonnance, pour l'exécution d'une ordonnance de médicaments, dits « spécifiques » les honoraires passent de 2,04 € à **3,57 € (augmentation de 75% !)**.

La liste des médicaments spécifiques a été revue à la hausse avec l'intégration de 700 nouvelles références, soit 4300 médicaments.

Un exemple le KARDEGIC, 6ème médicament le plus vendu en France, est préconisé dans le traitement de certaines maladies cardiovasculaires. Le Kardégic n'est délivré que pour un mois, 30 sachets. Coût d'une boîte de Kardégic : 3,07 €.

Là-dessus le pharmacien perçoit comme honoraires :

1,02 € par boîte+ 0,51 € par ordonnance+ 1,58 € éventuellement, pour une ordonnance pour personne de plus de 70 ans + 3,57 € pour médicament spécifique

Soit 5,10 € ou 6,68€ reversés au pharmacien pour la délivrance d'une boîte de médicament de 3,07 € ! sur laquelle il perçoit, en plus, sa commission de 35% !

Remarque : cela ne nous empêche pas de payer à la Sécu une franchise de 0,50€ par boîte, retenue sur nos remboursements, avec un plafond annuel de 50€ non remboursable par les mutuelles.

***Merci à Claude Vasseur du syndicat des retraités de Lille-Hellemmes
pour nous avoir transmis ces informations.***

(1) Qui s'étonnera dans ces conditions de l'augmentation constante des tarifs des mutuelles !

Nos anciens

Daniel Iarovay (1943-2021)

Gonzalo San Géroto*, son voisin, nous a informé du décès de Daniel Iarovay.



Né à St Etienne, Daniel Iarovay était entré à la SNCF à 17 ans comme élève exploitation. Il milita très jeune à FO : il représenta notamment les syndicats de cheminots du Creusot et de Montchanin au congrès confédéral de 1963. Ayant réussi l'examen de maîtrise, il fut muté à Paris et milita au sein de l'Union des services centraux.

Il fut élu secrétaire général de l'UNCMT en 1973 puis secrétaire fédéral en 1976. Il succéda à Louis Buonaccorsi comme secrétaire général de la Fédération jusqu'à novembre 1984 où il fut remplacé par Jean Jacques Carmentran.

Daniel Iarovay (au centre)
au côté de Raymond Barbarou (Toulouse 1981)

Il fut membre de la CE confédérale, représentant FO au conseil d'administration de la SNCF et membre du comité cheminots de la Fédération internationale des transports (ITF).

* Gonzalo San Géroto, ancien secrétaire fédéral et corédacteur avec Louis Bottela des tomes 2 et 3 de « FO chez les cheminots »

- Agenda

18 et 19 mai : Comité exécutif de l'UCR

21 mai : Bureau fédéral

27 et 28 mai : Comité confédéral national FO

24 juin : Conseil national

1 er juillet : Bureau fédéral

9 septembre : Bureau fédéral

14 septembre : Conférence nationale retraités

(salle Jouhaux confédération Paris)

20 au 24 septembre : Congrès fédéral

Un peu d'histoire :

LE MYTHE DE RESISTANCE-FER

Lorsque l'on parle de la Résistance des cheminots entre 1940 et 1944, on pense immédiatement à Résistance Fer. Or cette entité n'a jamais été une réalité concrète sur le terrain. Elle eut une existence après la Libération afin de regrouper dans un même mouvement tous les cheminots résistants. Cette croyance en un réseau auquel aurait appartenu tous les cheminots pendant la guerre a été amplifiée par le film de René Clément "La bataille du rail". L'idée accréditée d'une SNCF qui aurait toute entière et dans un même corporatisme résisté à l'occupant, depuis le plus haut niveau jusqu'au plus bas arrangeait bien après la Libération les dirigeants de l'entreprise.

Les cheminots ont résisté dès le début de l'Occupation parfois individuellement et souvent entre collègues sur leurs lieux de travail. Dès la fin 1940 des groupes de sabotages se constituèrent notamment dans les dépôts. Groupe de sabotage est un bien grand mot car les cheminots étaient très réticents à détruire leur outil de travail. On sait par exemple combien les mécaniciens étaient attachés à leur locomotive. Par contre ils adhèrent à des réseaux comme CDLL (Ceux de la Libération), créé par Maurice Ripoche le 2 août 1940 et fournirent à Londres des renseignements permettant d'entraver les transports allemands. Ils donnaient à la résistance les techniques pour saboter comme par exemple le "détrefonnage" ou déboulonnage des voies. Ils fournissaient de faux renseignements aux Allemands pour entraver la circulation des trains. Nombreux furent ceux qui aidèrent à faire évader des prisonniers de guerre, des civils, juifs entre autres, des aviateurs abattus et à secourir des réfugiés leur faisant notamment traverser la ligne de démarcation.

À Dijon, un groupe de sabotage avait été créé au dépôt en décembre 1940. Il était composé de cheminots de la CGT qui furent dès le début affiliés à CDLL puis au printemps 1943, ils se rattachèrent à une équipe de parachutage du BOA. Ils se revendiquaient également de l'appartenance à Résistance ouvrière. Dans la nuit du 30 au 31 août 1943, le groupe fut démantelé par la Sipo-SD suite à une dénonciation. Sept d'entre eux furent arrêtés à leur domicile et traduit devant le tribunal de la *Feldkommandantur* 669, ils furent condamnés à mort le 27 novembre. Un fait exceptionnel se produisit alors. Les cheminots du dépôt se mirent en grève contre l'occupant le 29 novembre et les 2 et 10 décembre pour sauver leurs camarades. Une délégation de la CGT se rendit à Vichy pour intercéder en leur faveur. La grâce fut obtenue avec l'appui du gouvernement français. Les sept cheminots ainsi qu'un employé municipal qui appartenait au même groupe furent cependant déportés en Allemagne où rejugés, ils furent de nouveau condamnés à mort et guillotins le 19 avril 1944 à Stuttgart.

Dans le même temps de nombreux conducteurs ou mécaniciens de route qui n'étaient pas résistants sont morts dans le déraillement de leur train suite à un sabotage ou un bombardement ou mitraillage de leur train par des avions alliés.

L'idée d'une Résistance fer naquit de la confusion avec la création des NAP (Noyautage des Administrations publiques) par le réseau Combat et la déclinaison de ses branches fer et PTT. NAP-Fer fut dirigé par René Hardy puis par Louis Armand, chef du service matériel et traction de la région Ouest. Les NAP avaient pour but d'infiltrer les administrations et d'obtenir des renseignements pour la France Libre, de faire du sabotage professionnel et par la suite de préparer la prise de pouvoir au moment de la Libération. Les différents réseaux reçurent l'ordre de se séparer de leurs éléments cheminots pour en assurer l'unité en les regroupant. Seul CDLL qui avait dès le début organisé une branche fer dirigée par Lucien Bourgeois considéra ses cheminots comme détachés auprès de l'état-major général. L'organisation arrêtée le 5 juillet 1943 fut reliée au délégué militaire national (DMN), Jacques Chaban-Delmas. La décision ne fut pour ainsi dire pas appliquée, les autres organisations de résistance voulant conserver leurs cheminots et les cheminots eux-mêmes ne voulant pas quitter leurs camarades des réseaux de Résistance. L'amalgame fut ainsi fait entre le NAP et Résistance-Fer qui ne prendra réellement ce nom qu'après la Libération de la France.

Comme le relate le livre de la fédération nationale des cheminots CGT "Les cheminots dans l'histoire sociale de la France" : « L'action directe contre les transports allemands ne sera entreprise par NAP-fer qu'à la fin de l'année 1943, au moment où le général De Gaulle en admettra le principe. Des contacts s'établissent ainsi dans le courant du printemps entre militants illégaux et certains dirigeants de la SNCF, qui favorisent l'action de sabotage. Cette unité réalisée dans la lutte se renforcera au point que des organisations syndicales CGT apporteront tout leur appui à l'action entreprise par NAP-fer, préparant ainsi un développement plus puissant encore des destructions des installations ferroviaires pour aller jusqu'à la paralysie totale des transports ennemis lors de la bataille de France ». C'est effectivement après le 6 juin 1944 et l'annonce du plan Vert par Londres que les cheminots prendront une part beaucoup plus importante dans la destruction du matériel ferroviaire et le sabotage de l'effort de guerre allemand.

« Tandis que cet effort de guerre s'intensifie et va contribuer ainsi à la victoire des Alliés, des groupements de Résistance se constituent in extremis. Ainsi « Résistance-Fer » tente de rassembler les cheminots ayant participé d'une façon ou d'une autre à la Résistance. Mais ces derniers éprouvent dans leur ensemble quelque défiance à l'égard de cet organisme formé après coup et qui, s'il regroupe d'authentiques résistants, comporte aussi parmi ses adhérents, et selon l'expression même des cheminots, une majorité de « Résistants du mois de septembre ».

L'Union des cheminots résistants créée à la Libération prit le nom de Résistance-Fer le 27 décembre 1944 et ses statuts la définissent comme "l'union de tous les cheminots qui ont fait acte de résistance sur le rail" inscrivant parmi ses objectifs l'aide sociale aux familles de résistants disparus, ainsi qu'une œuvre de rénovation politique, économique, sociale et morale. L'association a été officiellement dissoute en juin 1999.



Résistance-Fer fut citée à l'ordre des Armées par le général de Gaulle le 17 mai 1945. Cette citation comportait l'attribution de la Croix de guerre avec palme. En novembre 1945, au cours d'une prise d'armes à Spire, le drapeau de Résistance-Fer fut ainsi décoré de la Croix de guerre avec palme par le général Koenig. La **Médaille de la Résistance avec rosette lui fut attribuée par décret en date du 31 mars 1947**. Résistance-Fer comptait également parmi ses membres environ 1 600 décorés après la Libération pour faits de guerre : 4 de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, 36 de la rosette d'officier, 127 de la croix de chevalier, 102 de la Médaille militaire, 550 de la Croix de guerre, 100 de la Médaille de la Résistance avec rosette et 750 de la Médaille de la Résistance.

Près de 3000 cheminots, victimes de la répression perdirent la vie entre mai 1940 et mai 1945, massacrés, fusillés, déportés.

On recense plus de 8000 sabotages entre 1942 et la fin de 1944.

Jean Louis Ponnavo

SOURCES : Revue d'Histoire des chemins de fer *Résistance-Fer*, du « réseau » à l'association : une dynamique corporative intéressée ? par Georges Ribeill.—Ludivine Broch "Les cheminots, Vichy et la Shoah Des travailleurs ordinaires". Taillandier, 2016.—Wikipédia "NAP-Fer" et "Résistance-Fer". — "Les cheminots dans l'histoire sociale de la France" par la fédération CGT, 1967.— L'express du 22 juin 2000, "SNCF 1940-1944. Contre-enquête sur un mythe français". —Cheminots victimes de la répression 1940-1945 Mémorial, sous la direction de Thomas Fontaine, édité par Perrin/SNCF, 2017.